



**HAL**  
open science

# Les surintendants généraux de province: la première expérience de l'Intendance en Espagne (1711-1715)

Jean-Pierre Dedieu

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Dedieu. Les surintendants généraux de province: la première expérience de l'Intendance en Espagne (1711-1715). Jean-Pierre Dedieu; Bernard Vincent. L'Espagne, l'Etat et les Lumières. Mélanges en l'honneur de Didier Ozanam, Casa de Velazquez, pp.263-278, 2004, 9788495555618. halshs-00004685

**HAL Id: halshs-00004685**

**<https://shs.hal.science/halshs-00004685>**

Submitted on 3 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les "surintendants généraux de province": la première expérience de l'intendance en Espagne (1711-1715)

Jean Pierre DEDIEU  
CNRS, Maison des Pays Ibériques, Bordeaux

L'intendance en Espagne fut une institution à éclipse<sup>1</sup>. Créée une première fois en 1711 sous la forme de "surintendances générales de province", qui un temps coexistent avec les intendances d'armées; supprimée en 1715, sauf dans les territoires qui connaissent une présence militaire permanente; créée de nouveau en 1718; supprimée aux mêmes conditions qu'en 1715 en 1724, elle est enfin rétablie définitivement en 1749, pour un siècle, jusqu'à sa suppression le 27/12/1849; encore que durant cette dernière période sa configuration de fait connut des variations assez sensibles<sup>2</sup>. La première de ces trois périodes reste mal connue, en dépit d'un article fondamental d'Henry Kamen<sup>3</sup>, d'un intéressant travail de Jesús Gabriel Pérez Martín, malheureusement non publié<sup>4</sup>, de l'article célèbre d'Eduardo Escartín qui ne concerne pas notre sujet du fait des spécificités de l'intendance de Catalogne à l'époque<sup>5</sup> et des travaux de Didier Ozanam et Fabrice Abbad. Cette lacune vient de ce que personne ne semble avoir dépouillé une source fondamentale pour cette étude: les registres du Secrétariat d'Etat à la guerre et aux finances (*Secretaría del despacho de guerra y hacienda*), l'organisme même qui pilota l'opération<sup>6</sup>. C'est à partir de ces papiers que nous avons mené notre recherche.

Les intendants généraux de province méritent des développements plus amples que ceux auxquels nous condamnons l'étroitesse du cadre qui nous est imparti. Nous nous intéresserons ici à un aspect limité: la personnalité des hommes qui ont constitué cette première fournée. Le problème est d'importance. D'une part, il s'agit d'un corps nouveau, qu'il fallait recruter à partir de rien. Où la Monarchie a-t-elle trouvé les individus dont elle avait besoin? D'autre part, l'échec de l'institution a été attribué par les observateurs contemporains - et à leur suite par les historiens - à l'absence de préparation des surintendants aux tâches qui leur furent confiées. Nous commencerons par un bref rappel du contenu de l'institution.

### I. La surintendance générale de province.

Les surintendants de provinces sont créés dans un contexte bien particulier et, dans un premier temps, pour une mission précise. Une guerre se déroule sur le territoire de l'Espagne, l'armée vit sur le pays. La situation est particulièrement dramatique pendant les quartiers d'hiver, quand la dispersion des troupes rend difficile leur ravitaillement régulier par l'intendance militaire:elles se livrent à des exactions, et les désertions sont nombreuses<sup>7</sup>. C'est d'abord pour faire face à ce problème qu'est fondée l'institution, comme le mettent en relief les instructions reçues par ses premiers agents. Le roi institue, fin octobre ou début novembre 1711, une imposition spéciale de cinquante réaux par foyer fiscal pour

<sup>1</sup> Este artículo se inscribe en el marco de los trabajos del grupo PAPE (Personal Político y Administrativo de España), financiado por el CNRS (ERS 2086, Francia), la DGICYT (España) y los programas de cooperación bilateral PICASSO (Francia-España).

<sup>2</sup> Abbad (Fabrice), Ozanam (Didier), *Les intendants espagnols du XVIIIe siècle*, Madrid, Casa de Velazquez, 1992, p. 5-16.

<sup>3</sup> Kamen (Henry), "El establecimiento de los intendentes en la administración española", *Hispania*, 95, 1964, p. 368-395. J'ai également beaucoup utilisé, du même: *La Guerra de Sucesión...* xxx

<sup>4</sup> Pérez Martín (Jesús Gabriel), *Reformismo y administración provincial. La intendencia de Burgos en el siglo XVIII*, thèse, Madrid, Universidad Autónoma de Madrid, 1987, p. 80-84.

<sup>5</sup> Escartín (Eduardo), "La intendencia de Cataluña en el Siglo XVIII", *Cuadernos de Historia. Anexos de la Revista Hispania*, 1978, IX, p. 39-112. L'absence de travaux récents d'importance sur l'intendance en Espagne contraste avec l'intérêt suscité par l'institution dans l'historiographie américaniste.

<sup>6</sup> AGS Estado, libro 399-417, "Registro de oficio" (1703-1716), libro 419-452 et 454, "Registro de partes" (1703-1716). Ces deux séries comprennent aux extrémités des papiers de l'organisme prédécesseur (Unique secrétariat d'Etat) et successeur (Premier secrétariat d'Etat). Ces documents et quelques autres qui leur sont liés (AGS Estado, libro 484-494, "Registro de provisión de oficio", 1706-1714), constituent des sources fondamentales pour la connaissance de l'action de l'Etat pendant cette période. Sur le Secrétariat d'Etat à la guerre et aux finances: Escudero (José Antonio), *Los secretarios de Estado y del Despacho*, 2ème édition, Madrid, Instituto de Estudios Administrativos, 1976, t. I, p. 295-298.

l'entretien des troupes pendant la période hivernale. Moyennant cette contribution, les extorsions et réquisitions auxquelles se livraient les soldats, désormais inexcusables, seront durement réprimées<sup>8</sup>. Encore faut-il que l'argent parvienne effectivement aux bénéficiaires, en dépit de leur dispersion géographique et des tentations qui se pressent de l'employer autrement. Pour administrer ce nouvel impôt, on crée donc, conformément à une logique administrative dont l'Ancien Régime fournit de nombreux exemples, une administration spéciale: dans chaque province - nous reviendrons sur cette notion -, un "surintendant" se charge de percevoir les sommes dues, de recenser les troupes présentes et de leur verser directement, sans passer par aucun intermédiaire, ce qui leur revient. Il se fait aider d'un trésorier, d'un comptable et de subdélégués chargés de le représenter en dehors des capitales de province. Il choisit personnellement ses adjoints. Il jouit dans son domaine d'une indépendance totale et relève directement du roi<sup>9</sup>.

Très vite, les fonctions du surintendant s'étendent. Il est aussi chargé de veiller à la discipline des troupes: c'est un développement logique de sa mission première. On alla plus loin. L'idée s'imposa certainement - peut-être était-elle même présente dès la rédaction des premiers décrets - de lui donner d'amples pouvoirs en matière de "justice, police, finance et sur les troupes"<sup>10</sup>, qui débordaient sa fonction originelle, d'en faire un agent multiforme, véritable factotum, coordinateur général des activités de l'administration royale dans la province, très proche sans doute du futur intendant d'armée et de province tel que le définissent les instructions de 1718 ou de 1749. Il devait être muni pour cela d'instructions générales dont les documents de la fin de 1711 annoncent la préparation, et qui ne parurent jamais<sup>11</sup>. Le surintendant se vit cependant attribuer de fait les fonctions de surintendant provincial des rentes royales, autrement dit le contrôle général de la perception de l'ensemble des impôts, et non seulement de la contribution spéciale pour les quartiers d'hiver, dans les limites de sa province: nous n'avons pas retrouvé le texte qui les lui donne officiellement, mais il est des preuves indirectes: dès 1712, de nombreux corrégidores se plaignent amèrement d'avoir perdu ces attributions et les émoluments afférents<sup>12</sup>.

Les surintendants provinciaux des rentes royales n'existaient qu'en Castille, car leur érection était bien antérieure à la Nueva planta. Ils furent instaurés au milieu en 1682. Par "rentes royales", il faut entendre l'ensemble formé par les alcabalas, les tercias, le service ordinaire et extraordinaire, les centimes (*cientos*), les millions et le papier timbré. Chacun de ces impôts disposait à l'origine d'une administration propre, qui divisaient le territoire chacune à leur manière. Le surintendant était chargé de coordonner, dans une zone géographique précise, l'ensemble des organismes de perception et le maniement des fonds collectés, regroupés dans une caisse unique, confiée à un caissier particulier, contrôlé par un contrôleur financier (*contador*) spécifique. Il était responsable de la négociation avec les municipalités des abonnements (*encabezamientos*). Il était chargé du contentieux: les percepteurs ne pouvaient procéder à des saisies que sur son ordre. Il était responsable de l'emploi des fonds, qui ne pouvaient sortir de caisse que sur ses instructions. L'institution modifiait en profondeur les mécanismes de recouvrement et de mise en circulation des ressources de l'Etat. Elle suscita des réticences considérables et eut du mal à s'imposer. Ses avantages pour les intérêts du roi furent rapidement reconnus, et plus que son existence, c'est autour de son contrôle que se déplaça la lutte. Le

---

<sup>7</sup> Le caractère dissolvant des quartiers d'hiver sur les armées est un trait général de l'art militaire de l'Ancien Régime, sur lequel les historiens ont depuis longtemps attiré l'attention (Contamine, etc.).

<sup>8</sup> AGS Estado, libro 410, f.K 170v-172v (communication du roi au gouverneur du Conseil de Castille, 23 novembre 1711).

<sup>9</sup> AGS Estado, libro 430, f. 130r-149v, instructions au vicomte de Castaosa. Cette autonomie est gommée par l'article de Kamen, qui fonde son analyse sur une version tardive et édulcorée de ces mêmes instructions. L'indépendance des surintendants se verra en effet fortement réduite au cours de leur histoire.

<sup>10</sup> "Habéis de cuidar de todo lo que se ofreciere en la justicia, policia, finanzas y tropas de vuestro partido", Instructions au vicomte de Castaosa, 20 décembre 1711, AHN Estado, libro 439, f. 130r-149r.

<sup>11</sup> "Las otras instrucciones para vuestro encargo tocantes a las cosas de justicia, policia y hacienda se os remitirán después" (Instructions au vicomte de Castaosa, 20 décembre 1711, AHN Estado, libro 439, f. 130r-149r). Certains surintendants, tels Rodrigo Caballero, s'intitulent cependant: "Superintendentes de la Justicia, Policia, Guerra y Hacienda" (Kamen, Guerra..., *op. cit.*, p. 366, n. 34 xxx).

<sup>12</sup> Sur les surintendants provinciaux des rentes royales, Dedieu (Jean Pierre), "El arca de rentas reales de Villanueva de los Infantes a finales del siglo XVII. La cuenta de Tomás Marco Ortega (1685-1690)", *Cuadernos de Historia Moderna*, 1999, p. 103-125 et Sánchez Belén (Juan Antonio), "Absolutismo y fiscalidad en Castilla a fines del siglo XVII: el encabezamiento general del reino (1682-1685)", *Espacio, Tiempo y Forma*, 1989, p. 175-217, spécialement p. 180.

débat portait entre autres sur le fait de savoir si elle devait être aux mains d'agents spéciaux, nommés par le Conseil des finances, ou confiée aux corrégidors, choisis par le Conseil de Castille. Les deux solutions alternèrent. Un décret de 1691 eut une importance particulière, en définissant de façon définitive le cadre géographique dans lequel devraient s'exercer ses pouvoirs: 21 provinces, calquées sur celles de millions, chacune placée sous la responsabilité d'un surintendant; divisées en 82 districts, où siègeraient des subdélégués du surintendant. C'est le moule dans lequel se coulèrent les surintendants généraux. Le surintendant des rentes royales exerçait ses attributions dans leur plénitude aux époques où la perception des impôts concernés était en régie. Cependant, même en cas de mise à ferme et de nomination d'un "juge protecteur" de la ferme, il conservait des attributions étendues.

On devine assez bien, à la lecture de la documentation conservée, ce qu'aurait dû être le surintendant général: un responsable général de la perception et de la mise en circulation des ressources de la Monarchie dans le cadre d'une province, doté de tous les pouvoirs annexes, administratifs et judiciaires, nécessaires à sa mission. Distinct des intendants d'armée<sup>13</sup>, placés en aval de lui et chargés de réceptionner et d'employer les ressources qu'il leur transmettrait, il aurait cependant sans doute du avoir l'administration des quartiers d'hiver, époque où la troupe échappait par sa dispersion au contrôle de l'administration militaire. Dans la pratique, la surintendance générale n'arriva jamais à maturité. Chargée en 1711, 1712 et 1713 de la gestion de l'impôt spécial pour les quartiers d'hiver et de la surintendance des rentes royales, elle vit ses attributions rognées par diverses mesures en 1713 et 1714<sup>14</sup>, pour se voir supprimer en 1715, au prétexte qu'elle n'avait plus de fonction. Les attributions qui lui restaient furent données aux intendants d'armée dans les régions où des troupes stationnaient en permanence. Elles furent simplement abolies ailleurs<sup>15</sup>. A cette époque, la taxe pour les quartiers d'hiver avaient cessé d'être perçue et l'ensemble des impôts levés par la Monarchie avait été affermé.

## II. Les premiers surintendants

La liste des surintendants connus s'établit comme suit<sup>16</sup>:

Royaume d'Aragon et comté de Catalogne: Baltasar Patiño, marquis de Castelar (11/1711 - 3/1713)<sup>17</sup>.

Royaume d'Aragon (seul): Baltasar Patiño, marquis de Castelar (3/1713 - ?)<sup>18</sup>.

Province d'Avila: Miguel de la Torre (11/1711 - 1715)<sup>19</sup>.

Province de Burgos: Antonio Diez de Córdoba (11/1711 - ?)<sup>20</sup>.

Comté de Catalogne: José Patiño (3/1713 - 6/1715)<sup>21</sup>.

Province de Cordoue: Fernando Orellana (11/1711 - ?)<sup>22</sup>.

Province de Cuenca: Rodrigo Cepeda (11/1711 - 11/1713) et Bartolomé Badarán Osinalde (11/1713 - 5/1715)<sup>23</sup>.

<sup>13</sup> La documentation est claire là-dessus (titre de Baltasar Patiño, marquis de Castelar, comme surintendant général d'Aragon et de Catalogne, AGS Estado, libro 439, 149r, février 1712).

<sup>14</sup> AHN Hacienda, libro 8003, f. 70v-71r; libro 8004, décision du 26 avril 1713.

<sup>15</sup> Pérez Martín (Gabriel), *Reformismo*, op. cit., p. 83-84, n. 60, qui cite le texte du décret d'abolition.

<sup>16</sup> AGS Estado, libro 439, f. 124v-148v et une documentation variée mentionnée par le fichier des carrières de l'administration royale au XVIIIe siècle, Ficho, élaboré par le groupe PAPE, consultable à Talence (laisser un message à [dedieu@montaigne.u-bordeaux.fr](mailto:dedieu@montaigne.u-bordeaux.fr)). La date des premières nominations est imprécise. Le registre du Secrétariat d'Etat signale les pouvoirs de la plupart d'entre eux sous celle du 24 février 1712. Toutefois, nous savons que José Patiño fut nommé surintendant d'Estrémadure le 13 novembre 1711 (AGS Estado, libro 410, f. 169r), et que le 23 novembre le roi avait envoyé la liste de tous les surintendants généraux au gouverneur du Conseil de Castille (AGS Estado, libro 410, f. 170v-172v). Il est clair que les premières nominations furent décidées en novembre 1711 et officialisées au début de l'année suivante. La liste que nous présentons est complète pour celles-ci. Elle pourrait sans doute être complétée pour les époques postérieures.

<sup>17</sup> AGS Estado, libro 439.

<sup>18</sup> AHN Hacienda, libro 8004.

<sup>19</sup> AGS Estado, libro 439.

<sup>20</sup> AGS Estado, libro 439.

<sup>21</sup> AHN Consejos, libro. 2161, f. 15v.

<sup>22</sup> AGS Estado, libro 439.

<sup>23</sup> AGS Estado, libro 439 et AGS Gracia y Justicia, leg. 814.

Province d'Estrémadure: José Patiño (11/1711 - 4/1713), Tomás Moreno Pacheco (4/1713 - 7/1713) et Francisco de Paula Ocio Salazar (7/1713 - 4/1715)<sup>24</sup>.

Province de Galice: Antonio Sanguineto Zayas, marquis de San Antonio de Miralrío (11/1711 - mort 2/1712, sans doute avant de prendre possession), Miguel Medina Contreras, comte de Medina Contreras (4/1712 - 10/1715); Jose Pedrajas (10/1715)<sup>25</sup>.

Province de Grenade: Antonio Romualdo de Lara (11/1711 - 2/1712)<sup>26</sup>.

Province de Guadalajara "et les villages de la province de Madrid": Juan Pérez Puente (11/1711 - 1715)<sup>27</sup>.

Province de Jaen: Diego Torres de la Caballería (11/1711 - ?)<sup>28</sup>.

Province de León: Tomás Moreno Pacheco (11/1711 - 4/1713)<sup>29</sup>.

Province de la Manche (Ciudad Real, Almagro, Villanueva de los Infantes, Segura de la Sierra y leurs districts respectifs, Cazorla et Quesada): Jerónimo Goñi (11/1711 - ?)<sup>30</sup>.

Province de Murcie: Antonio Pedrosa (11/1711 - 11/1713) et Luis Antonio Mergelina (11/1713 - 1717?)<sup>31</sup>.

Province de Palencia: Francisco José Alaviano (11/1711 - ?)<sup>32</sup>.

Province de Salamanque: Antonio Orellana Tapia (11/1711 - 8/1715)<sup>33</sup>.

Province de Ségovie: José Alvarez de Rivera, vicomte de Castaosa (11/1711 - ?)<sup>34</sup>.

Province de Séville: José Mendoza Caamaño, marquis de Monroy (11/1711 - 11/1713); Juan de la Torre Vega (11/1713 - 04/1715); Francisco Ocio Salazar (04/1715 - 1718)<sup>35</sup>.

Province de Soria: Antonio Aguado (11/1711 - 11/1713); José Pedrajas (11/1713- 10/1715)<sup>36</sup>.

Province de Tolède: Antonio Hernández de Hajar, marquis de Cabrega (11/1711 - ?)<sup>37</sup>.

Province de Toro et Zamora: Pedro Verdugo Ursua, comte de Torrepalma (11/1711 - 1715)<sup>38</sup>.

Royaume de Valence: Rodrigo Caballero (11/1711 - 7/1713)<sup>39</sup>.

Province de Valladolid: Tomás Melgarejo (12/1711 - 11/1713); Nicolás Gómez de la Hinojosa (11/1713 - 10/1715)<sup>40</sup>.

Beaucoup de ces hommes sont déjà connus. Nous n'apporterons pas de nouveautés révolutionnaires sur leur compte, mais certaines précisions qui modifieront la perception que l'on pouvait avoir de leur cursus. Le simple fait de les isoler et de les étudier comme un ensemble unique ouvre d'ailleurs des perspectives inattendues. Nous n'examinerons que la carrière des premiers nommés, faute de place, en classant les circonscriptions par ordre d'importance militaire: celles du front, où la présence des troupes est permanente et sur le sol desquelles des hostilités de déroulent encore à la fin de 1711; celles de l'arrière immédiat, qui servent de plaque tournante, mais non de théâtre d'opération aux armées en campagne; les provinces de l'intérieur où la présence des troupes est

---

<sup>24</sup> AHN Consejos, libro 2161, f. 15v; AGS Estado, libro 410, f. 169r; AGS Estado, libro 438; AHN Hacienda, libro 8004; AGS Dirección general del Tesoro, Inventario. 24, leg. 273.

<sup>25</sup> AGS Estado, libro 439; Abbad (Fabrice), Ozanam (Didier), *Les intendants...*, *op. cit.*, p. 129; *Ibidem*, p. 152

<sup>26</sup> AGS Estado, libro 439.

<sup>27</sup> "y los lugares de la provincia de Madrid", AGS Estado, libro 439.

<sup>28</sup> AGS Estado, libro 439.

<sup>29</sup> AGS Estado, libro 439.

<sup>30</sup> AGS Estado, libro 439.

<sup>31</sup> AGS Estado, libro 439 et AGS Gracia y Justicia, leg. 814.

<sup>32</sup> AGS Estado, libro 439.

<sup>33</sup> AGS Estado, libro 439

<sup>34</sup> AGS Estado, libro 439.

<sup>35</sup> AGS Estado, libro 439; AGS, Gracia y Justicia, leg. 814; Abbad (Fabrice), Ozanam (Didier), *Les intendants...*, *op. cit.*, p. 143.

<sup>36</sup> AGS Estado, libro 439; AGS Gracia y Justicia, leg. 814.

<sup>37</sup> AGS Estado, libro 439.

<sup>38</sup> AGS Estado, libro 439.

<sup>39</sup> AGS Estado, libro 439.

<sup>40</sup> AGS Estado, libro 439; AGS Gracia y Justicia, leg. 814.

plus aléatoire. Nous verrons que ce classement, fondé sur les fonctions effectives des surintendants, est indispensable pour comprendre les faits.

*a) Les provinces du front*

Baltasar Patiño est né à Milan en 1672. Contrôleur général (veedor general) de l'armée de Milan jusqu'à la perte de la ville en 1706, il se replie en Espagne, où il devient en janvier 1707 intendant général des armées. Poste de la première importance: les traitants refusant de prendre en charge le ravitaillement des troupes, Philippe V est obligé de le mettre en régie provisoire et d'improviser une "administration des vivres" sous la direction de directeurs régionaux. L'intendant général a pour mission de veiller au bon fonctionnement financier de l'institution<sup>41</sup>. Patiño est chargé fin 1711 de la surintendance générale du royaume d'Aragon et du principat de Catalogne, la région même où se déroulent les combats les plus intenses. Intendant de l'armée d'Aragon-Catalogne en juin 1712, au départ de Macanaz<sup>42</sup>, il devient en 1721, puis en 1726, secrétaire d'Etat à la guerre (secretario del despacho de guerra), et meurt en 1733 ambassadeur à Paris.

Rodrigo Caballero Illanes est né en 1663. Il acquiert dans les années 1680 une bonne expérience de l'administration locales en tant que surintendant des rentes royales de Cadix, puis comme alcade majeur et surintendant des rentes royales d'Ubeda. Juge au criminel à l'Audience de Séville, il devient en 1707 juge au criminel de l'audience de Valence, lors de la reprise en main de la région par Philippe V. Administrateur des tabacs du royaume de Valence<sup>43</sup>, il est choisi comme surintendant général de ce royaume fin 1711. Il prend en 1713 la haute main sur l'ensemble des finances valenciennes<sup>44</sup>. Intendant de l'armée de Catalogne en décembre 1717, puis de l'armée de Galice (1729), de l'armée de Castille (1726) et de l'armée d'Andalousie (1732), il meurt en 1740, conseiller du Conseil de la Guerre depuis 1738<sup>45</sup>.

L'Estrémadure, la troisième des zones militaires importantes, est confiée à José Patiño. C'est le frère de Baltasar, né en 1666. La chute de Milan coupe court à ce qui aurait dû être une carrière de magistrat. Il est conseiller du Conseil des ordres militaires (1708) lorsqu'il devient surintendant général de la province. Il est surtout remarquable par sa carrière postérieure: intendant de l'armée de Catalogne (1713), il organise l'expédition de reconquête de la Sardaigne et de la Sicile (1716-1717). Intendant de l'armée d'Andalousie et intendant général de la marine en janvier 1717, il redonne une flotte à l'Espagne. Il meurt en novembre 1736, cumulant à cette date les postes de secrétaire d'Etat de la marine et des Indes (depuis mai 1726), secrétaire d'Etat aux finances (depuis octobre 1726), secrétaire d'Etat à la guerre (depuis 1730), et de premier secrétaire d'Etat (depuis novembre 1734)<sup>46</sup>.

La Galice est donnée à Antonio Sanguineto Zayas. Fils d'un échevin (regidor) de Tolède, lui-même échevin de Madrid, il est successivement corrégidor de La Corogne (1696), de Caceres (1701), où épouse la fille d'un échevin du cru (1705), de Salamanque (1706) et enfin de Madrid, où il rend les plus grands services à la cause philippiste pendant l'occupation de la ville par les troupes de l'archiduc<sup>47</sup>. Fait marquis de San Antonio de Miralrío (1711), il meurt en février 1712, à peine nommé surintendant général de province. Lui succède Francisco de Medina Contreras, que nous considérerons comme faisant partie du groupe originel, tant le mandat de son prédécesseur a été bref. Il est né à Oudenarde, en Belgique, en 1668, d'une famille espagnole installée là-bas depuis au moins deux générations<sup>48</sup>. Intendant de la province de Namur, il reçoit le titre flamand de comte de Medina Contreras lorsqu'il se replie en Espagne à la suite de la perte définitive de cette province par les armes franco-espagnoles (1711). Surintendant général de Galice (2/4/1712 - 30/9/1715), il devint par la suite corrégidor d'Avila (1715), de Guadix (1718), intendant des provinces de Guadalajara, Cuenca et Soria

<sup>41</sup> AGS Estado, libro 550 et libro 484.

<sup>42</sup> Abbad (Fabrice), Ozanam (Didier), *Les intendants...*, *op. cit.*, p. 150, avec une notice générale sur l'intéressé.

<sup>43</sup> AGS Dirección general del Tesoro, Inv. 10, leg. 15.

<sup>44</sup> Kamen, *Guerra...*, *op. cit.*, p. 348.

<sup>45</sup> Abbad (Fabrice), Ozanam (Didier), *Les intendants...*, *op. cit.*, p. 68-69.

<sup>46</sup> *Ibidem*, p. 151.

<sup>47</sup> Mayoralgo y Lodo (José Miguel), *La casa de Ovando*, Caceres, Real Academia de Extremadura, 1991, p. 103.

<sup>48</sup> Mayoralgo y Lodo (José Miguel), *La casa...*, *op. cit.*, p. 337.

(1719-1724), corrégidor de Guadalajara jusqu'en 1732. Il est alors nommé corrégidor de Valladolid jusqu'à sa mort en 1743<sup>49</sup>.

*b) L'arrière immédiat*

Juan Pérez Puente fut surintendant des provinces de Guadalajara et de Madrid (hors capitale). D'abord fermier des rentes royales de Villanueva de los Infantes, il devient corrégidor et surintendant des rentes royales de Guadalajara en 1707, puis surintendant général des finances royales du royaume de Valence lors de la reprise en main du pays. Il occupe ce poste jusqu'en 1711, date à laquelle un différend avec Macanaz provoque son rappel à Madrid<sup>50</sup>. Il est alors nommé conseiller du Conseil des finances. Il est membre de la junte qui prend la décision de créer les surintendants généraux de province<sup>51</sup>. Nommé dans le cadre de cette réforme à un poste clef, tout en conservant sa place au Conseil des finances<sup>52</sup>, il devient en 1721 directeur général de l'administration des vivres de l'armée et meurt sans doute en 1735.

Les provinces de Toro et Zamora sont attribuées à Pedro Verdugo Ursua, deuxième comte de Torrepalme. Né en 1657, issu d'une grande famille sévillane, il a en 1711 accumulé une très longue expérience dans les corregidorats les plus importants: Grenade (1682), Jaen (1687), Palencia (1691), Jérez de la Frontera (1695), Alcalá la Real (1703), Grenade encore (1707). Il meurt en 1720<sup>53</sup>. Antonio Orellana Tapia, ancien corrégidor de Salamanque (1706) et de Plasencia (1707), se voit attribuer la surintendance générale de la province de Salamanque. Il sera plus tard corrégidor de Valence (1716) et de Ronda (1718)<sup>54</sup>. Les deux provinces qui furent à sa charge en tant que surintendant général sont en principe sur le front. En fait les opérations sur ce théâtre sont mineures à partir de 1712.

Antonio José Mendoza Caamaño reçoit Séville. Fils et héritier du marquis de Villagarcía, marquis consort de Monroy par son mariage avec Clara Benita Barrionuevo, quatrième marquise du nom, majordome de la Maison royale, assistant (corrégidor) de Séville depuis 1709<sup>55</sup>, sa nomination comme surintendant général de la province constitue pour lui une simple extension de ses pouvoirs de corrégidor. Il deviendra par la suite majordome du prince des Asturies (1715) et vice-roi du Pérou (1736). Il mourra en mer à son retour d'Amérique<sup>56</sup>.

Tomás Moreno Pachecho Zúñiga est surintendant général de la province de Léon. Corrégidor de Trujillo (1705), il devient début 1707 surintendant des rentes royales du royaume de Valence avec pour mission d'imposer toute une série d'impôts nouveaux. Pour le remercier d'accepter cette mission délicate, on lui accorde le salaire et le titre de conseiller des finances<sup>57</sup>. Nommé en août surintendant général des finances royales en Aragon, il assure une première réforme des finances de cette province dans un sens régaliste<sup>58</sup>. Membre de la junte qui décide l'instauration des surintendants généraux de province<sup>59</sup>, il prend en charge Léon (11/1711) avant de se voir attribuer l'intendance d'armée d'Estrémadure et la succession de José Patiño. En 1715 il deviendra corrégidor de Léon<sup>60</sup>, puis

---

<sup>49</sup> Notice biographique dans Abbad (Fabrice), Ozanam (Didier), *Les intendants...*, *op. cit.*, p. 129.

<sup>50</sup> AHN Consejos, libro 733; AGS DGT, inv. 10, leg. 15; Kamen (Henry), "El establecimiento...", *art. cit.*, p. 311.

<sup>51</sup> AGS Estado, libro 410, 23 octobre 1711.

<sup>52</sup> AGS Gracia y Justicia, leg. 814; AGS Estado, libro 477.

<sup>53</sup> Abbad (Fabrice), Ozanam (Didier), *Les intendants...*, *op. cit.*, p. 186.

<sup>54</sup> *Ibidem*, p. 146.

<sup>55</sup> AHN Consejos, libro 711, 184r et 217r.

<sup>56</sup> Abbad (Fabrice), Ozanam (Didier), *Les intendants*, *op. cit.*, p. 130.

<sup>57</sup> AGS Dirección general del Tesoro, Inventario 13, leg. 3, expediente 8; AHN Consejo, libro 733.

<sup>58</sup> Kamen (Henry), "El establecimiento...", *art. cit.*, p. 378-381.

<sup>59</sup> AGS Estado, libro 439.

<sup>60</sup> Gaceta du 28 mai 1715.

intendant de Valladolid (1718)<sup>61</sup>, et enfin président de la Contaduría mayor de cuentas (1726)<sup>62</sup>, tout en exerçant sa charge de conseiller des finances, avant de mourir en 1738.

Francisco Antonio Aguado se charge de la province de Soria. Né en 1666 à Alcaraz, il était le fils d'un échevin de la ville. Boursier au collège majeur de l'Archevêque, à Salamanque, il devient auditeur de l'audience de Valence lors de la reprise en main du royaume (1707) et reçoit en récompense le titre et le salaire de procureur du roi (fiscal) au Conseil des ordres militaires (28/7/1707)<sup>63</sup>. Surintendant général de la province de Soria de novembre 1711 à novembre 1713, il est ensuite nommé conseiller du Conseil des ordres (11/1713)<sup>64</sup>, puis conseiller des finances (1/1720)<sup>65</sup>, conseiller des Indes (6/1724)<sup>66</sup> et conseiller de Castille (10/1729)<sup>67</sup>. Il meurt en 1741<sup>68</sup>.

Valladolid est le lot de Tomás Melgarejo Gamboa. Il est né en 1663 à Castillo de Garci Muñoz, dans la Manche. Boursier au Collège majeur de Cuenca, à Salamanque (1680), professeur de droit à l'université du même nom (1696), il devient procureur du roi (1698), puis auditeur (1703) à la Chancellerie de Grenade<sup>69</sup>. Il est nommé en 1706 surintendant des biens confisqués dans le royaume de Valence, puis auditeur de la chancellerie lors de la réorganisation de celle-ci dans le cadre de la Nueva planta<sup>70</sup>. Il reçoit, comme la plupart des magistrats chargés de cette opération, un titre et un salaire de membre d'un Conseil, en l'occurrence celui des ordres militaires (2/1708), étant bien entendu qu'il n'occupera effectivement cette place qu'une fois terminée sa mission à Valence. Surintendant général de la province de Valladolid fin 1711, il est appelé à Madrid pour occuper son poste au Conseil des ordres lors de la réforme des conseils de novembre 1713<sup>71</sup>. Il est, en mars 1715, membre de la junte qui décide l'abandon de celle-ci<sup>72</sup>. Procureur du roi au Conseil de Castille (1717), conseiller de Castille (6/1723), il meurt en 1740<sup>73</sup>.

La carrière de Rodrigo Cepeda Estrada est exactement parallèle. Né à Talavera de la Reina en 1663, boursier au collège majeur de l'Archevêque de Salamanque, professeur de droit à cette même université, procureur du roi (1701), puis auditeur (1705) de la chancellerie de Valladolid, il est envoyé en mission à Valence comme auditeur et récompensé par avance par un poste au Conseil des ordres militaires. Il ne prit de fait jamais possession de sa charge d'auditeur<sup>74</sup>, mais exécuta toute une série de missions dans le royaume, notamment en rapport avec l'administration des biens confisqués, la perception des taxes de guerre et la réforme monétaire, ce qui lui valut quelques heurts avec Macanaz<sup>75</sup>. Surintendant général de la province de Cuenca, il est appelé au Conseil des ordres

<sup>61</sup> AGS Dirección general del Tesoro, Inventario 13, leg. 3, exp. 8.

<sup>62</sup> AGS Dirección general del Tesoro, Inventario 13, leg. 2. Notice biographique dans Abbad (Fabrice) et Ozanam (Didier), *Les intendants...*, *op. cit.*, p. 139.

<sup>63</sup> AGS Dirección general del Tesoro, Inventario 2, leg. 14.

<sup>64</sup> AGS Gracia y Justicia, leg. 814.

<sup>65</sup> AGS Dirección general del Tesoro, Inventario 13, exp. 2.

<sup>66</sup> AHN Consejos, libro 735.

<sup>67</sup> AHN Consejos, libro 735.

<sup>68</sup> Notice biographique dans Bukholder (Mark A.), *Biographical Dictionary of Councilors of the Indies, 1717-1808*, New York, Greenwood Press, 1986, p. 3 et Abbad (Fabrice), Ozanam (Didier), *Les intendants...*, *op. cit.*, p. 45.

<sup>69</sup> Fayard (Janine), *Los ministros del Consejo de Castilla*, Madrid, Hidalguía, 1982, à l'article de l'intéressé.

<sup>70</sup> AGS Dirección general del Tesoro, Inventario 10, leg. 15 et AHN Consejos, libro 2507, f. 3v.

<sup>71</sup> Cette réforme fut une tentative de Philippe V pour briser l'autonomie des conseils et les mettre dans la main du roi. Déclanchée le 10 novembre 1713, elle échoua devant l'opposition désespérée des cercles conservateurs. Elle fut annulée au printemps 1715. Elle est liée par plus d'un côté à l'introduction des surintendants dont traite le présent travail. Voir: Fayard (Janine), "La tentative de réforme du Conseil de Castille sous le règne de Philippe V, 1713-1715", *Mélanges de la Casa de Velazquez*, II, 1966, p. 259-281.

<sup>72</sup> AGS Estado, libro 415, 155r.

<sup>73</sup> Notice biographique partielle dans Abbad (Fabrice), Ozanam (Didier), *Les intendants...*, *op. cit.*, p. 129.

<sup>74</sup> AHN Consejos, libro 732 et AGS Dirección general del Tesoro, Inventario 2, leg. 3.

<sup>75</sup> Kamen (Henry), *La guerra...*, *op. cit.*, p. 344, 358, 363.



militaires lors de la réforme de 1713<sup>76</sup>. Membre de la junta qui décide de l'abolition de cette même réforme<sup>77</sup>, il est nommé en 1718 conseiller au Conseil des Indes et, en 1723, conseiller de Castille. Il meurt en 1731<sup>78</sup>.

Antonio Ignacio Pedrosa Guerrero, le surintendant général de la province de Murcie, naquit à Séville, fit son droit à Salamanque et devint procureur du roi à l'audience de Santa Fe, aux Indes<sup>79</sup>. En 1706, il devint alcade de casa y corte. Surintendant de Murcie, il fut appelé à Madrid pour siéger au Conseil des finances lors de la réforme de 1713<sup>80</sup>. Expulsé du Conseil en 1715, lors de l'abandon de celle-ci, il fut nommé au Conseil des Indes en 1717 et forma partie, la même année, de la junte qui décida l'érection de la vice-royauté de Santa Fe. Il mourut en 1733. Il était seigneur de la ville de Bujes<sup>81</sup>

### c) Les provinces intérieures

Je serai ici plus bref, car la documentation que j'ai pu rassembler sur les intéressés est fort réduite, ce qui indique bien, étant donné les sources que j'ai consultées, la moindre importance de leurs fonctions. La plupart d'entre eux étaient carrément ignorés par l'historiographie antérieure. Le colonel Francisco José Alaviano avait été corrégidor de Carrión et de Sahagún de 1708 à 1711 lorsqu'il reçut la surintendance générale de la province de Palencia<sup>82</sup>. Antonio de Hoces Córdoba était corrégidor de Burgos depuis 1710 lorsqu'il reçut la surintendance de cette même province fin 1711<sup>83</sup>. Il fut plus tard, de 1717 à 1724, corrégidor de Palencia<sup>84</sup>.

Nous savons bien peu de choses de José Alvarez de Rivera, vicomte de Castaosa et surintendant général de la province de Ségovie, sauf qu'il était né à Vascones, aux Asturies, qu'il reçut sans doute son titre de Charles II et qu'il mourut le 6 mars 1734 à Oviedo<sup>85</sup>. Miguel de la Torre, son collègue de la province d'Avila, avait été corrégidor de Logroño de juin 1703 à octobre 1708. Il fut de 1715 à 1718 corrégidor de Jérez de la Frontera<sup>86</sup>. Jerónimo Goñi Avendaño, surintendant général de la province de la Manche, avait été corrégidor de Chinchilla (1701-1704) et d'Avila (1705-1708). Il fut par la suite corrégidor d'Antequera<sup>87</sup>.

Antonio Fernández de Hajar, marquis de Cabrega, fils aîné du comte de Belchite, futur comte de Belchite et futur duc de Becerra, fut nommé corrégidor de Carthagène au début de l'année 1706, et promu en nombre à Tolède, où il resta jusqu'en 1710. Il y revint comme surintendant général de la province en 1711. Je n'ai pas connaissance qu'il ait occupé postérieurement d'autres postes dans l'administration royale<sup>88</sup>. Diego Torres de la Caballería était échevin d'Alcalá de Henares. Il devint surintendant des rentes royales de sa ville, d'avant 1712 à sa mort en 1725. Il s'était vu confier entre temps la surintendance générale de la province de Jaen. Il reçut en récompense, le 19 mai 1712, les honneurs de "ministre de la Contaduría mayor de cuentas"<sup>89</sup>.

<sup>76</sup> AGS Gracia y Justicia, leg. 814.

<sup>77</sup> AGS Estado, libro 415, f. 155v.

<sup>78</sup> Notices biographiques partielles dans Ozanam (Didier), *Les intendants....*, *op. cit.*, p. 78 et Burkholder (Mark A.), *Biographical....*, *op. cit.*, p. 26.

<sup>79</sup> Burkholder (Mark A.), *Biographical....*, *op. cit.*, p. 92-93.

<sup>80</sup> AGS Dirección general del Tesoro, Inventario 13, legajo 1, expediente 2.

<sup>81</sup> Burkholder, *loc. cit.*

<sup>82</sup> AGS Estado, libro 711, 163v.

<sup>83</sup> AHN Consejos, libro 711, f. 196r et 214r.

<sup>84</sup> AHN Consejos, libro 711, f. 264r et 345r.

<sup>85</sup> Cadenas Vicent (Vicente), *Extracto de los expedientes de la orden de Carlos III*, Madrid, Hidalguía, t. X, 1986, n° 2113 et Fernández Mota Cifuentes (María Teresa), *Relación de títulos nobiliarios vacantes... en el archivo del Ministerio de Justicia*, Madrid, Hidalguía, 1984, p. 107-108.

<sup>86</sup> AHN Consejos, libro 711, f. 129v et 269r.

<sup>87</sup> AHN Consejos, libro 711, f. 146v, 149v, 257v.

<sup>88</sup> AHN Ordenes militares, libro 155; AHN Consejos, libro 711, f. 156v, 192v.

<sup>89</sup> Cadenas Vicent (Vicente), *Caballeros de la Orden de Calatrava que efectuaron sus pruebas de ingreso durante el siglo XVIII*, Madrid, Hidalguía, t. II, 1992, n° 214; AGS Dirección general del Tesoro, inventario 24, legajo 267; *ibidem*, inventario 2, leg. 11.

Je ne sais rien de Fernando de Orellana, le surintendant general de la province de Cordoue. La surintendance de Grenade me pose un problème. Elle fut confiée à Antonio Romualdo de Lara, ancien auditeur de la chancellerie de Valladolid et conseiller des finances; mais il abandonne son poste dès février 1712, après un bref séjour dans la capitale<sup>90</sup>. J'ignore le nom de son successeur.

### III. Conclusions

J'avoue ne pas comprendre, au vu de ces carrières, l'appréciation méprisante que portait sur ces hommes un envoyé français, le chevalier de Bourke, en rendant compte de leur nomination:

"Il y en a trois bons ou passables, le reste fait pitié. Presque tous sont des garnaches des plus garnaches, c'est-à-dire des gens de robe élevés dans la chicane... et qui sont pleins d'ignorance sur tout ce qui concerne la politique, la finance et la guerre"<sup>91</sup>.

Certes, la plupart avait une formation juridique. Mais de là à les présenter comme des rats de cabinet à l'horizon bornés par une muraille de sacs à procès, il y a un pas que le simple énoncé des carrières devrait interdire de franchir. Il faut croire que cet ensemble d'individualités portait en lui quelque caractère qui avait le don de rendre aveugle les informateurs dont Bourke s'est inspiré.

#### a) *Les provinces intérieures*

Laissons de côté les surintendances de troisième niveau. Il s'agit là seulement de percevoir un taxe. Le caractère improvisé de l'opération apparaît clairement. On confie les postes à des individus qui ont tous exercés, ou qui exercent à ce moment-là localement, les fonctions de corrégidor, agent dont l'une des tâches principales consistait justement, et plus encore pendant la guerre, à lever les multiples dons gratuits et taxes exceptionnelles que Sa Majesté se voyait contrainte d'exiger de ses fidèles sujets<sup>92</sup>. Ajoutons que la plupart, à un moment ou à un autre, ont eu à exercer, dans le cadre de ces fonctions, la charge de surintendant des rentes royales de leur circonscription. Ce ne sont donc pas des spécialistes de finances à proprement parler, mais il ont une grosse expérience en ce domaine. Ils ont certainement le profil de collecteur intelligent qu'on attendait sans doute d'eux dans ces provinces. Ceci dit, il n'ont rien de remarquable.

#### b) *Les surintendances importantes*

Les deux premiers niveaux, en revanche, sont placés entre les mains de ce qu'il faut bien appeler de grands serviteurs de l'Etat. Les quatorze personnes que nous incluons dans ce groupe présentent des traits qui donnent à l'ensemble un profil très marqué. Nous savons que huit au moins ont donné des preuves tangibles de dévouement à Philippe V avant d'être choisis comme surintendants de province, dont sept ont directement participé à l'application de la Nueva planta (Cepeda, Melgarejo, Aguado, Moreno, Pérez Puente, Caballero, Baltasar Patiño), parfois en y jouant un rôle important. Quatre (Pedrosa, Cepeda, Melgarejo, Aguado) aideront au coup de force royal contre les conseils en 1713, dont deux au moins à des postes de confiance (Melgarejo y Cepeda). Si l'on tient compte de l'implication postérieure de quelques autres dans les affaires aragonaises et valenciennes, il nous faut conclure que nous sommes en présence d'une force de choc de fidèles, entièrement dévoués à la politique de prise en main régaliiste que mène alors Philippe V<sup>93</sup>. La carrière de ces hommes ne s'arrêtera pas là: huit d'entre eux seront postérieurement membres de conseils (Melgarejo, J. Patiño, Cepeda, Pedrosa, Aguado, Moreno, Pérez Puente, Caballero), deux secrétaires d'Etat (J. Patiño, B. Patiño), un vice-roi (Mendoza) et cinq intendants (Moreno, Medina, J. Patiño, B. Patiño, Caballero). Si l'appréciation de Bourke était fondée, elle montrerait que Philippe V a fait preuve d'une belle obstination dans l'erreur.

D'où viennent-ils? Trois sont des agents de la Monarchie repliés de territoires perdus (Medina, et les deux Patiño). Les huit autres dont nous connaissons l'origine sont castillans: l'absence des territoires de la Couronne d'Aragon n'a rien d'étonnant à cette date, étant donné ce que nous avons dit de l'identification de nos gens à la politique réformiste du roi. Parmi les natifs d'Espagne, trois ont des

<sup>90</sup> AHN Consejos, libro 732; AGS Dirección general del Tesoro, Inventario 13, leg. 1, exp. 2; AGS Estado, libro 439.

<sup>91</sup> Cité *ibidem*, p. 8.

<sup>92</sup> On lira pour s'en convaincre: Marina Barba (Jesús), "El ayuntamiento de Ciudad Real y la presión fiscal durante la Guerra de Sucesión (1700-1713)", *Crónica Nova*, XV, 1986-1987, p. 256-287.

<sup>93</sup> Ce qui ne les empêche pas d'avoir part aux querelles internes qui opposent les membres du camp philippiste. Il est remarquable que plusieurs d'entre eux ont eu, à un moment ou à un autre, des difficultés avec Macanaz. Le jugement de Bourke a-t-il été influencé par de telles dissensions et les antipathies qui en découlent?

parents titrés (Mendoza, Verdugo) ou sont liés à des familles titrées (Moreno), et cinq autres sont incontestablement issus des oligarchies municipales qui dominent la vie locale du royaume (Cepeda, Pedrosa, Aguado, Sanguineto, Caballero). Le service de l'Etat sert leur ascension sociale: deux hériteront du titre de leurs parents, mais quatre (les deux Patiño, Sanguinet et Medina) en ont acquis ou en acquerront un nouveau par eux-mêmes. Nous retrouvons ici un élément déjà connu par d'autres voies: le service du roi attire dans la mesure où il permet aux familles de s'élever socialement.

Leur compétence enfin ne saurait être mise en doute. Le rôle formateur des places de corrégidors apparaît dans toute sa netteté: sur quatorze, huit l'ont été préalablement (Moreno, Pérez Puente, Sanguineto, Orellana, Verdugo, Caballero, Mendoza, Medina), dont beaucoup à des postes de haute responsabilité. Six sont passés par les audiences, en Espagne ou à l'étranger (Pedrosa, Melgarejo, Cepeda, Aguado, Caballero et José Patiño), et deux ont une expérience directe préalable de l'intendance (B. Patiño, Pérez Puente). Ces constatations ne suffisent pas à rendre compte de leur formation, et il serait faux de percevoir même ceux qui sont passés directement du collège majeur à l'audience comme de purs juristes: six au moins ont exercé, au préalable, des fonctions importantes dans les finances royales (Cepeda, Melgarejo, Moreno, Pérez Puente, B. Patiño, Caballero).

Nous sommes, en fin de compte, en présence d'un groupe typique des hommes sur lesquels Philippe V s'appuiera tout au long de son règne. On peut le caractériser ainsi: une forte proportion d'individus nés hors du royaume, souvent ceux qui feront les carrières les plus brillantes; une bonne préparation technique dans des domaines négligés par les élites politiques traditionnelles, comme les finances; des carrières qui passent par l'intendance, les finances, l'administration militaire, les commissions, même quand, par ailleurs, l'intéressé est engagé ans le cursus traditionnel des audiences et des conseils. Par-dessus tout, une fidélité à toute épreuve envers le monarque, démontrée dans les faits, qui permet de sélectionner un bataillon de choc réduit, mais efficace, que l'on retrouve sans cesse en première ligne, à tous les moments du règne, employé ouvertement, comme ici, pour imposer des nouveautés, ou discrètement introduit dans des organismes anciens, tels les conseils, pour en changer l'esprit.

Si l'on compare cependant le groupe de surintendants à celui des intendants nommés en 1718, on remarque un changement considérable qui montre bien le caractère tatonnant que la politique royale dans l'élaboration des nouveaux instruments administratifs dont la monarchie était en train de se doter. Huit des intendants de 1718 avaient été surintendants, soit dans la première fournée que nous avons analysée, soit par des nominations postérieures. Cinq autres étaient issus des corrégidors, selon un profil tout à fait semblable à ce que nous avons trouvé dans les surintendances. Mais huit venaient de l'administration des finances, sans expérience apparemment d'aucune fonction judiciaire. C'est cette catégorie qui fait la différence. Deux hypothèses complémentaires peuvent expliquer son introduction. L'une part de la demande: l'expérience aurait montré la nécessité d'un collectif mieux formé aux techniques financières. L'autre de l'offre: le roi aurait osé en 1718 ce qu'il n'avait pas cru possible en 1711, confier à de purs techniciens des postes de responsabilité politique traditionnellement réservés aux agents issus de la filière des audiences et des corrégidors.

Dans tous les cas, ce type d'étude montre la nécessité d'une étude fine des cursus, des règles de fonctionnement interne et des clivages qui traversent l'administration royale. Philippe V ne s'est pas contenté de renforcer son autorité sur la Couronne d'Aragon ou l'Eglise. Il a aussi mené une politique de prise en main de sa propre administration. Ce n'a pas été le moindre de ses combats, même si sa nature lui imposa un caractère plus feutré. Pour le comprendre, il est nécessaire de mettre en évidence des frontières qui ne sont pas sociologiques, mais idéologiques, des options différentes sur ce que devait être la Monarchie et l'équilibre des pouvoirs qui devait régner en son sein. La fidélité au roi dont se réclamaient tous les protagonistes rendait difficile l'expression ouverte de ces options. C'est par les faits, par les carrières, par les prises de position sur des problèmes précis, par l'étude des relations entre les acteurs qu'on peut espérer les atteindre. Tel était notre but. Ceci posé, nous sommes mieux en mesure de comprendre la vigueur, et la partialité, de certains jugements contemporains.

Jean Pierre DEDIEU

CNRS / Maison des Pays Ibériques, Université de Bordeaux III